

Une lettre de François-Marie Banier

DROIT DE RÉPONSE

À la suite de la publication dans le JDD du 24 septembre d'un article intitulé « Mme Bettencourt est en paix », François-Marie Banier nous a adressé les observations suivantes

Contrairement à ce que vous écrivez, l'arrêt rendu par la cour d'appel de Bordeaux le 24 août 2016 dans l'affaire Bettencourt n'est pas définitif, des pourvois en cassation ayant été formés par l'ensemble des parties. Aucune « *condamnation définitive* » n'a donc été prononcée à mon égard.

Les conversations enregistrées clandestinement par le majordome de Mme Bettencourt ne révèlent aucune manipulation de ma part. Pendant douze mois d'enregistrements, le majordome n'a pu intercepter qu'une seule conversation à laquelle j'ai participé. Sur 21 heures d'enregistrements, c'est une bien maigre récolte pour affirmer que j'aurais pris « *le contrôle* » chez Madame Bettencourt.

Il est tout aussi inexact d'affirmer que dans cette unique conversation, je me serais

inquiété du sort du majordome en affirmant « *est-ce qu'il y a encore des gens à renvoyer ?* »

Selon le majordome, M. Bettencourt « ne m'aimait pas » mais voulait que « *Madame soit heureuse et ne se sentait pas le droit de critiquer un de ses amis* ». Rien n'est plus faux que cette instrumentalisation de M. Bettencourt : j'ai toujours entretenu avec lui des rapports amicaux ainsi qu'en témoigne sa présence à toutes mes expositions et les nombreuses lettres qu'il m'a adressées entre 1993 et 2007 jusqu'à son décès.

Si le majordome affirme dans vos colonnes que Monsieur Bettencourt ne m'aimait pas, il a en revanche déclaré dans le cadre de l'enquête judiciaire que M. Bettencourt ne s'était jamais confié à lui « *sur son état d'esprit et ses préoccupations* » à mon égard. Vos lecteurs choisiront la bonne version.

Je n'ai pas davantage dénié la fille et le gendre de Mme Bettencourt en sa présence pour « *briser la famille* ». Si cette accusation a été répétée à l'envi, elle n'a pas été retenue à mon encontre par la cour d'appel de Bordeaux mais a en revanche

conduit à la mise en examen pour faux témoignages de membres du personnel qui ont colporté cette rumeur.

Les donations qui m'ont été consenties par Mme Bettencourt n'ont pas été « *signées dans le plus grand secret* ». Il s'agit de donations régulièrement déclarées dans le cadre d'actes notariés enregistrés depuis 1994.

Je n'ai jamais proposé au majordome de Liliane Bettencourt de l'aider à « *adopter un enfant en Afrique* » ou à « *s'installer à son compte* ». La réalité est que je n'ai jamais entretenu aucune relation, ni bonne ni mauvaise, avec ce majordome. ●

NDLR. M. Banier a été condamné par le tribunal correctionnel puis la cour d'appel de Bordeaux pour « abus de faiblesse » au préjudice de Mme Bettencourt. Poursuivi pour avoir enregistré des conversations au domicile de Mme Bettencourt, le majordome de celle-ci, Pascal Bonnefoy, a été relaxé. Entre leurs versions respectives de l'affaire, rapprochées de leurs intérêts comparés, chacun peut – en effet – se faire son opinion. H.G.